

Fonds  
de dotation



botanic

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023



**Photo Franck Vogel pour le Fonds de dotation botanic**

**FONDS DE DOTATION BOTANIC**

(Loi n°2008-776 du 4 août 2008)

Déclaré le 16 juillet 2021 à la Préfecture de la Haute Savoie

Récépissé de déclaration en date du 4 août 2021

JO 17 août 2021 (Annonce 1570)

SIRET 919 524 686 00012

**300 rue Louis Rustin – ARCHAMPS**

**74162 Saint Julien en Genevois**

## ***I - Présentation du Fonds de dotation botanic***

---

Le Fonds de dotation botanic résulte de l'engagement du Groupe botanic, Société à Mission depuis Février 2021.

La raison d'être du Groupe botanic® : « Ensemble, retrouver le chemin de la nature. »

Le manifeste rédigé, lors de la constitution de la qualité de société à mission, indique, entre autres :

*"Que l'activité humaine peut et doit respecter la nature.*

*Que notre rôle est de concilier le développement et l'esprit d'entreprise, la satisfaction des clients et des collaborateurs, de nos partenaires, la vie des territoires, en symbiose avec la nature."*

La création d'un fonds de dotation (ci-après le « FDD ») est tout naturellement actée en Juillet 2021, dans la continuité des ambitions du Groupe botanic.

Le Fonds de dotation botanic a pour objet la réalisation, directement ou indirectement, de toute action d'intérêt général visant :



**Photo Franck Vogel**

- la défense, la préservation et la protection des espaces forestiers naturels, leurs écosystèmes et leur biodiversité,
- la sensibilisation du public à la protection et la préservation des espaces forestiers naturels, leurs écosystèmes et leur biodiversité,
- la diffusion de connaissances et d'informations sur la préservation, la protection et l'avenir des espaces forestiers et leurs écosystèmes face aux défis environnementaux.

## **II - Orientations du FDD**

---

Les « espaces forestiers » s'entendent de la Forêt et de sa biodiversité, c'est-à-dire un écosystème naturel sur une vaste étendue où vivent une multitude d'espèces végétales et animales (par opposition avec une culture d'arbres mono-espèce ou une mini forêt citadine.)



**Photo Franck Vogel**

Les premières orientations du FDD actées en conseil d'administration sont les suivantes :

- des actions en France Métropolitaine : le FDD met en place des actions avec des partenaires opérateurs du monde forestier susceptibles de l'aider dans la mise en œuvre de son objet, avec une visée de proximité avec les sites des magasins du Groupe.
- l'axe pédagogique est convenu comme également prioritaire : il s'agit ici de trouver les moyens de transmettre auprès d'un large public des formations ou informations utiles à la compréhension du fonctionnement des milieux forestiers, leurs biodiversité, leurs souffrances et également leur utilité tant d'un point de vue environnemental, sociétal qu'économique.

## LA SÉLECTION DES PROJETS

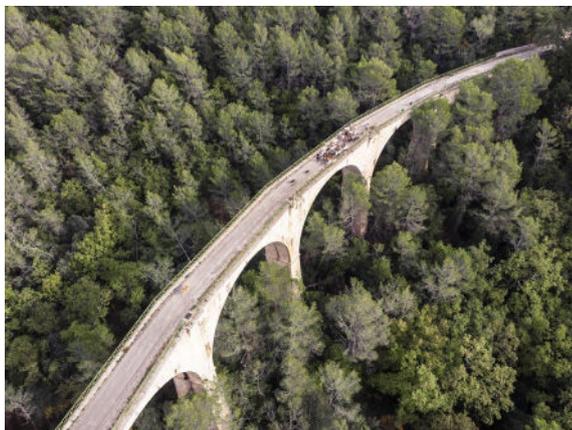
La sélection des projets se fait en amont des Conseils d'administration par le Président et Madame Valérie COTRO (en charge du pilotage au quotidien du FDD) ; le Conseil d'administration est ensuite appelé à valider ou non les projets avant mise en œuvre.



**Photos Franck Vogel**

Le FDD accompagne en tant que mécène privé des actions d'intérêt général : les initiatives qui visent à sensibiliser les citoyens au rôle clé des milieux forestiers sur le territoire et plus largement pour la planète.

Le FDD privilégie le financement de projets durables.



**Photos Franck Vogel**



**Photos Franck Vogel**

Le FDD peut s'engager sur un soutien pluriannuel (sur 2 ou 3 ans) sur des projets à moyen terme, assurant ainsi une sécurité à un projet.

### **III – Fonctionnement interne du FDD**

---

Le FDD est administré par un Conseil d'Administration (Titre II des statuts), composé de 3 à 9 membres.

Ont été désignés en qualité de premiers Administrateurs, in fine des statuts :

- En tant que Président : Luc BLANCHET, membre de droit, également Président du Groupe botanic,
- Eric BOUCHET,
- Marie-Cécile BLANCHET,
- Bénédicte BLANCHET,
- Agnès BLANCHET.

Au cours de l'exercice, ce conseil d'administration s'est réuni :

1/ le 10 Mai 2023 pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

- *Arrêté des comptes annuels du Fonds,*
- *Approbation du rapport d'activité annuel,*
- *Etat d'avancement des projets 2023 ; en tant que de besoin, autorisations à conférer,*
- *Point à date des dépenses réalisées et à venir pour l'exercice en cours,*
- *Questions diverses*

2/ le 13 décembre 2023 pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

- *Point à date des opérations réalisées par le FONDS DE DOTATION BOTANIC pour l'année 2023,*
- *Présentation des projets envisagés pour 2024 (et coûts y associés) ; approbation desdits projets,*
- *Etat des dépenses 2024 et trésorerie à date,*
- *Questions diverses*

### **IV – Rapports du FDD avec les tiers**

---

#### **A – Actions de communication menées par le FDD**

- Journée internationale de la forêt (21 mars 2023)  
Impression de 100 000 cartes postales mettant en avant l'objet du FDD et distribuées aux partenaires du FDD.

- Les 30 septembre et 1er octobre 2023, le FDD a participé au Festival Livres en Marches, en Savoie. Au cours de ce festival éco responsable ont été organisées des conférences et tables rondes sur le sujet de la faune en forêt.



**Festival Livres en Marches (73)**

- Le site web permettant de communiquer l'activité du FDD le plus largement possible auprès du plus grand nombre : partenaires, clients, citoyens... a émis deux newsletters en Mai et Septembre 2023.

## **B – Liste des partenaires du FDD**

### **- Partenariat avec l'ONF**

Le FDD travaille étroitement avec l'ONF depuis sa création. Différents projets de reboisement ou de soutien à la pédagogie forestière ont été validés sous forme de mécénat.

Cette année, une convention cadre nationale a été signée le 02 juin 2023 avec l'ONF pour permettre de mieux cerner l'ensemble des projets nationaux qui pourraient être étudiés dans le cadre de l'objet du FDD.

Au cours de l'année 2023, les projets suivants ont été réalisés :

- Queige (73) : projet de création d'un sylvatorium
- Cours la Ville (69) : reboisement d'une parcelle forestière
- Saint François de Sales (73) : création d'un parcours pédagogique pour les écoles
- Cerisy (14) : rénovation de la « Maison de la Forêt »

- Xertigny ( 88) : reboisement d'une parcelle scolytée et création d'un sylvatum avec des essences nouvelles

Des actions de mécénat de compétences ont également été réalisées à Saint François-de-Sales (73) et à Cours-la-Ville (69) lors de la réalisation des projets décrits ci-dessus.



**Sentier pédagogique Saint-François-de-Sales (73)**

#### - **Partenariat avec LIVRES EN MARCHES (73)**

Le Festival écoresponsable « Livres en Marches » a pour objet d'offrir à un large public une expérience culturelle et littéraire orientée sur le monde de demain et notre responsabilité tout au long de l'année.

En septembre a lieu le temps fort de l'association avec la tenue du festival.

Le partenariat a été conclu pour 3 ans et se terminera fin 2024.

Des thématiques autour de la forêt, sa biodiversité et ses enjeux sont traitées lors de ce festival par le biais de conférences et de présentation de nouveaux livres à destination du grand public.

#### - **Mécénat financier avec l'association « FRANCIS HALLÉ POUR LA FORÊT PRIMAIRE »**

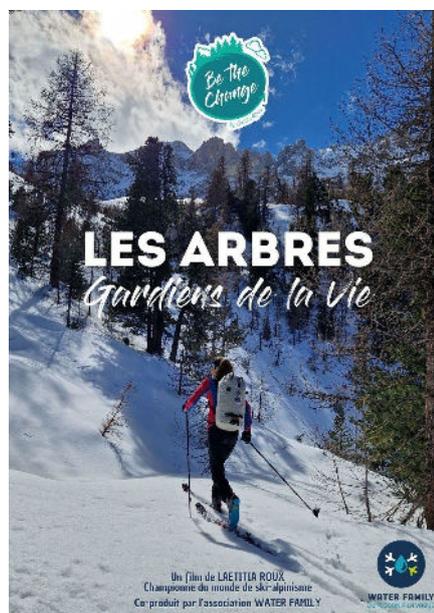
L'association « Francis Hallé pour la forêt primaire » agit pour la création d'un vaste espace de dimension européenne et de grande superficie – environ 70 000 hectares – dans lequel une forêt intacte évoluera de façon autonome, renouvelant et développant sa faune et sa flore sans aucune intervention humaine, et cela sur une période de plusieurs siècles. Cette zone, restant à localiser, sera transfrontalière, avec une base française.



Photo Franck Vogel

### - Partenariat avec l'association WATER FAMILY

Dans le cadre du projet Be the Change, porté par Laëticia Roux et la Water Family, le FDD a soutenu la réalisation et la diffusion d'un documentaire sur les forêts alpines intitulé "Les Arbres, Gardiens de la Vie". La sortie du documentaire a permis au FDD de le transmettre dans son réseau de parties prenantes.



- **Partenariat avec le FDD « MONTAGNE VIVANTE, ALPAGES, EAUX ET FORETS »**

Le FDD « Montagne Vivante, Alpagnes, Eaux et Forêts », créé en 2022, conduit et coordonne une opération pédagogique de grande ampleur intitulée « L'École de la Forêt » avec pour prestataire principal l'Écomusée du Bois et de la Forêt de Thônes (74) mais également l'ONF, la LPO, Sylv'ACCTES, et le CNPF.



Écomusée du bois et de la forêt (74)

**C – Actions de prospection de donateurs menées par le FDD**

Aucune action de prospection de donateurs n'a été menée par le FDD à l'exception des opérations d'appel à la générosité publique, pour la période commencée le 25 septembre 2022 et venue à expiration le 1<sup>er</sup> septembre 2023. Cette opération a été reconduite à partir du 15 novembre 2023 jusqu'au 14 novembre 2024.

***V – Liste des actions d'intérêt général financées par le FDD***

---

Au cours de l'exercice 2023, les actions suivantes ont été réalisées et financées :

<b>Objet</b>	<b>Partenaire</b>	<b>Description sommaire</b>	<b>Nombre d'arbres plantés</b>	<b>Montant TTC</b>
Reboisement	ONF	Plantation d'arbres sur une parcelle de Cours la Ville (69) 1.7 Ha	2800	15 263 euros (solde)
Pédagogie	ONF	Espace pédagogique forestier pour écoles à Saint François de Sales (73) - phase finale		42 000 euros (solde)
Pédagogie - sensibilisation	ONF	Création d'un sylvatorium à Queige (73)- mécénat		15 000 euros (acompte)
Pédagogie	ONF	Reconstruction de la maison de la forêt de Cerisy (14) - mécénat		25 000 euros (acompte)
Pédagogie/reboisement	ONF	Reboisement et création d'un sylvatum dans la forêt de Xertigny (88) - mécénat		24 000 euros (acompte)
Pédagogie	FDD Montagne Vivante	Création et soutien de l'école de la forêt avec l'écomusée de Thônes		20 000 euros
Sensibilisation/ Pédagogie	Association Francis Hallé	Pour une forêt primaire		10 000 euros
Sensibilisation	Association Livres en Marches	Cycle de conférences et de rencontres		10 000 euros
Sensibilisation	Water Family	Soutien d'un reportage sur les arbres dans les alpes		2 500 euros

## ***VI – Liste des personnes morales bénéficiaires des redistributions du FDD***

---

Tenant compte du paragraphe V ci-avant, les personnes morales bénéficiaires des redistributions du FDD sont les suivantes :

1/ OFFICE NATIONAL DES FORÊTS, Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial, 2 bis avenue du Général Leclerc, 94704 MAISONS ALFORT

Direction Territoriale Auvergne Rhône-Alpes, 143 rue Pierre Corneille, 69406 LYON cedex 03, Siret 662 043 116 00489

2/ ASSOCIATION FRANCIS HALLÉ POUR LA FORÊT PRIMAIRE, Association Loi 1901, sise 8 place de la Collégiale, Mairie, 87120 EYMOUTIERS ;

3/ FDD « Montagne Vivante, Alpagnes, Eaux et Forêts » - 105 Avenue de Genève - 74000 ANNECY, SIREN 789 103 686

4 / Association DU FLOCON A LA VAGUE – WATER FAMILY –, Association Loi 1901 sise 1 Boulevard du Prince de Galles, Etablissement des Bains, Esplanade de la Côte des Basques, 64200 Biarritz, SIRET 522 285 469 00055 . Association Loi 1901

5/ ASSOCIATION INFORM'ACTION, Association Loi 1901 enregistrée à la Préfecture de Chambéry sous le numéro 50301996000015, Mairie de Les Marches, 73800 PORTE DE SAVOIE.

## ***VI – Liste des libéralités reçues***

---

Le FDD a reçu les libéralités suivantes au cours de l'exercice :

- Mécénat reçu des filiales du Groupe botanic® pour une somme totale de quatre vingt quinze mille (95.000) euros, suivant versements effectués le 27 août 2023
- Cent soixante dix (170) euros de dons reçus au titre de l'opération d'appel à la générosité publique

## **VII - Conclusion**

---

*Ce second exercice a permis de diversifier des actions concrètes et durables en faveur de la forêt et de sa biodiversité. Ces actions permettent aussi de faire connaître l'objet du FDD au plus grand nombre : clients, partenaires, communes forestières, professionnels de la gestion forestière, ... permettant de poursuivre le chemin.*

*Les demandes de soutien commencent à affluer sur le site en ligne du FDD ce qui nous conduit à créer en 2024 un mode opératoire pour objectiver les choix. Cela permettra de faire des réponses adaptées et cohérentes.*



**Photo Franck Vogel**

Fonds  
de dotation 

botanic 

**300 Rue Louis Rustin  
CS 44106 ARCHAMPS  
74162 SAINT JULIEN EN GENEVOIS**

**fondsdotation.botanic.com**  
**[fonds-de-dotation@botanic.com](mailto:fonds-de-dotation@botanic.com)**